



Obligation locataire vidange fosse toutes eaux

Par **ailittea**, le **24/05/2011** à **21:17**

Bonjour, je vais quitter mon logement d'ici une semaine. Je n'avais pas prêter attention mais je dois vider ma fosse toutes eaux d'après les documents fournis par l'agence. Hors je n'ai aucun document me justifiant que celle-ci a été vidée avant mon arrivée. La propriétaire vivant dans ce logement précédemment. Rien n'est précisé sur mon état des lieux. J'ai donc appelé mon agence qui m'a gentiment fait comprendre que je n'avais pas le choix. De + la fosse est enterrée et même la propriétaire ne sait pas précisément où celle-ci est située car cela fait 10 ans qu'elle n'a pas été vidée. Je ne trouve donc pas juste que ce soit à moi de tout faire car l'entreprise va devoir faire une recherche afin de la localiser, ensuite creuser et la vider. Cela va me faire un coût supplémentaire. La propriétaire m'a dit qu'on pourra enlever genre 100€ sur ma caution pour faire le nécessaire. Bref, je ne sais pas trop comment me sortir de tout ça. Pourriez-vous me donner des conseils svp? Merci

Par **estha**, le **06/06/2011** à **14:22**

Bonjour, Je ne suis pas avocat mais suis responsable d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) dans une collectivité. Je vous conseille de vous rapprocher du SPANC de votre commune (soit en mairie soit à la maison de la communauté de communes si cette dernière a pris la compétence) afin de leur faire part de votre problème et de voir avec eux les solutions envisageables. Cordialement, estha